



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
11 octobre 2013
Français
Original: anglais

Cinquième session

Panama, 25-29 novembre 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Avant-projet d'enchaînement des questions et proposition de structure thématique de la liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation aux fins de l'examen des chapitres II (Mesures préventives) et V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent document vise à fournir à la Conférence un avant-projet d'enchaînement des questions et une proposition de structure thématique de la liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation aux fins de l'examen des chapitres II et V de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sur les mesures préventives et le recouvrement d'avoirs. La liste de contrôle complète pour l'auto-évaluation a été transmise aux États Membres en anglais seulement (CAC/COSP/2013/CRP.6). Les deux documents sont soumis en vue de solliciter des commentaires qui seront pris en compte lors de la finalisation de la version révisée de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation destinée au deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

* CAC/COSP/2013/1.



I. Introduction

1. Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a favorisé le dialogue et la coopération, tant au niveau national qu'international. Au niveau national, le processus de collecte d'informations pertinentes en vue de remplir la liste de contrôle pour l'auto-évaluation a encouragé les États parties à renforcer le dialogue, la coopération et la coordination interinstitutions par la mise en place de comités de pilotage et d'ateliers spécifiques pour la validation des informations. Ainsi, de nombreux États parties ont fait intervenir un grand nombre d'acteurs dès le début pour remplir une liste de contrôle.
2. Le processus d'auto-évaluation a également offert de nouvelles opportunités d'affiner et d'améliorer la collecte de données nationales dans des domaines directement liés à l'élaboration de la politique nationale, en utilisant les travaux de recherche, évaluations et statistiques nationales et internationales existants, tout en cherchant les moyens de les améliorer et de les compléter. Si les données étaient dispersées, la liste de contrôle offrait une excellente occasion de mettre au point un système de collecte de données plus durable.
3. Ces aspects positifs du processus d'auto-évaluation seront encore plus pertinents s'agissant de l'examen des chapitres II et V de la Convention pendant le prochain cycle d'examen. Le chapitre II, en particulier, nécessitera l'intervention de toute une série d'administrations publiques et bénéficiera grandement de la participation d'autres parties prenantes. Dans le même temps, les résultats de l'examen de ces deux chapitres doivent être reconnus par un grand nombre d'acteurs et seront importants pour les partenaires de développement lorsqu'ils appuieront des projets de réforme du secteur public dépassant le secteur de la justice pénale.
4. L'ampleur des chapitres II et V, notamment la portée globale du chapitre II sur la prévention, a conduit à un dialogue sur la portée du prochain cycle du Mécanisme d'examen et sur l'opportunité de mettre au point de nouveaux outils visant à donner des orientations aux États afin qu'ils puissent examiner efficacement le chapitre II. Compte tenu de l'expérience acquise lors de l'examen des chapitres III et IV, il a été estimé que la quantité d'informations, de données et de documents produits et devant être examinés (et dans de nombreux cas, traduits) était particulièrement préoccupante.
5. Au vu de l'expérience acquise avec la liste de contrôle pour l'examen des chapitres III et IV, une nouvelle version révisée de la liste est actuellement en cours d'élaboration: elle réduira considérablement le nombre de questions, comprendra notamment trois groupes de questions en moins et présentera dans un encadré explicatif des indications précises sur les informations demandées pour chaque paragraphe ou article. La fonction permettant de joindre des pièces au niveau des articles et des paragraphes sera supprimée et les répondants seront encouragés à donner des références concrètes et des résumés de leur législation en la matière ou de leurs mesures d'application. Compte tenu des commentaires reçus lors du premier cycle, la liste devrait être également disponible sous la forme d'un document Word et d'un outil en ligne, ce qui permettra aux États parties de choisir la technologie qui leur convient le mieux.
6. Une première version de la série complète de questions a été communiquée aux États parties pour qu'ils puissent formuler des commentaires

(CAC/COSP/2013/CRP.6), en particulier afin de déterminer comment utiliser au mieux la liste de contrôle pour recueillir les informations requises, tout en allégeant la charge des États examinés et des États examinateurs. D'autres avis sont demandés sur le regroupement thématique pour s'assurer que cette approche ne nuise pas à la qualité et la nature approfondie des examens.

7. Plusieurs États parties ont déjà pris contact avec le secrétariat pour tester sur une base volontaire la nouvelle version de la liste de contrôle et fournir un avis détaillé sur le contenu des questions et des encadrés explicatifs.

8. Afin de donner aux États parties l'occasion de commenter l'enchaînement des questions, la présente note expose la structure du projet de liste révisée, en se concentrant sur un seul article pour chaque chapitre devant être examiné, ainsi que sur les questions d'information générale.

II. Structure

- I. Informations générales
- II. Domaines thématiques
 - A. Prévention (art. 5 à 13)
 - B. Blanchiment d'argent (art. 14, 52 et 58)
 - C. Recouvrement d'avoirs (art. 53 à 57 et 59)

I. Informations générales

Point de contact	Nom et poste
Institutions consultées	Veillez dresser la liste des institutions consultées

1. Veillez fournir des informations sur la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans votre pays.

Indications: Les informations recherchées sont la date à laquelle votre pays a ratifié la Convention et la date du dépôt de l'instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ces informations peuvent être disponibles dans le rapport du premier cycle d'examen, qui a porté sur les chapitres III et IV de la Convention.

2. Veuillez décrire brièvement le système juridique et institutionnel de votre pays.

Indications: Les informations demandées concernent le système juridique en vigueur dans votre pays (*common law*, droit civil, système mixte ou autre), le statut des décisions judiciaires, la hiérarchie des lois, etc.

D'autres informations concernent le rôle de la Convention dans le système juridique de votre pays, la question de savoir si la Convention a "automatiquement force de loi" et si elle est directement applicable, ou si elle requiert une loi d'application.

D'autres informations concernent le type de procédure pénale utilisé dans votre pays (accusatoire, inquisitoire, mixte), ainsi que la structure et les principales phases de la procédure pénale.

Enfin, il pourrait être utile de donner des précisions sur les principales institutions chargées de la lutte contre la corruption (mandat, effectifs, structure, défis, etc.).

3. Veuillez fournir une liste des lois, politiques et/ou autres mesures mentionnées dans les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et les envoyer en pièces jointes dans un courriel distinct adressé au secrétariat. Si possible, veuillez nous communiquer également en pièces jointes des versions dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe).

4. Le cas échéant, veuillez joindre dans un courriel distinct les projets de loi, politiques ou autres mesures dont vous souhaitez qu'il soit tenu compte dans le présent examen.

5. Veuillez fournir toutes les évaluations disponibles concernant les mesures de lutte contre la corruption prises par votre pays.

Indications: Il pourrait s'agir de rapports d'analyse des lacunes, de rapports d'autres mécanismes d'examen régionaux ou internationaux et d'études de politiques, tant au niveau national qu'international.

6. Veuillez décrire la procédure utilisée pour recueillir les informations.

Indications: Veuillez décrire les sources d'information et les institutions qui ont contribué à remplir la liste (secteurs public et privé/société civile), les processus consultatifs mis en place, par exemple la tenue d'ateliers de validation.

II. Domaines thématiques

A. Prévention (art. 5 à 13)

Article 5: Politiques et pratiques de prévention de la corruption

Paragraphe 1

1. Chaque État Partie élabore et applique ou poursuit, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des politiques de prévention de la corruption efficaces et coordonnées qui favorisent la participation de la société et reflètent les principes d'état de droit, de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

1. Veuillez décrire (citer et résumer) la (les) mesure(s) applicable(s).

Indications: En résumant l'application de cette disposition, vous pouvez citer et décrire les mesures visant à:

- Établir la stratégie nationale de lutte contre la corruption et le plan d'action, le cas échéant;
- Établir des politiques interinstitutionnelles et définir les moyens de le faire, y compris le degré de participation de la société civile, du secteur privé, des associations professionnelles et/ou des milieux universitaires;
- Montrer que les politiques nationales sont appliquées dans le respect de l'état de droit et des principes de la bonne gestion des affaires et des biens publics en préservant l'intégrité, la transparence et la responsabilité;
- Décrire comment la mise en œuvre de ces politiques est coordonnée de manière efficace;
- Exiger que de telles politiques fassent l'objet d'une évaluation pour ce qui est de leur efficacité.

2. Veuillez donner des exemples d'application.

Indications: Les informations spécifiques demandées sont notamment les suivantes:

- Rapports d'activité concernant l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et/ou du plan d'action;
- Autres rapports annuels ou rapports publics sur l'état de la prévention et de la détection de la corruption;
- Rapports d'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour prévenir et détecter la corruption;
- Études ou mesures de la corruption;
- Enquêtes sur l'idée que se fait le public de l'ampleur de la corruption dans divers secteurs;
- Évaluations des risques dans les domaines ou secteurs particulièrement exposés à la corruption.

[...]

B. Blanchiment d'argent (art. 14, 52 et 58)

Article 14: Mesures visant à prévenir le blanchiment d'argent

Alinéa 1 a)

1. Chaque État partie:

a) Institue un régime interne complet de réglementation et de contrôle des banques et institutions financières non bancaires, y compris des personnes physiques ou morales qui fournissent des services formels ou informels de transmission de fonds ou de valeurs ainsi que, s'il y a lieu, des autres entités particulièrement exposées au blanchiment d'argent, dans les limites de sa compétence, afin de décourager et de détecter toutes formes de blanchiment d'argent. Ce régime met l'accent sur les exigences en matière d'identification des clients et, s'il y a lieu, des ayants droit économiques, d'enregistrement des opérations et de déclaration des opérations suspectes;

1. Veuillez décrire (citer et résumer) les politiques, pratiques et mesures applicables.

Indications: Les informations spécifiques demandées sont notamment les suivantes:

- Informations concernant les mesures de réglementation et de contrôle pour lutter contre le blanchiment d'argent;
- Liste des institutions visées par ces mesures;
- Liste des autorités de réglementation et de contrôle concernées;
- Liste des principales obligations antiblanchiment.

Vous souhaitez peut-être inclure des informations sur les notes d'orientation (y compris pour surveiller et détecter le blanchiment d'argent), les lignes directrices, la formation, les examens du respect des dispositions et les sanctions en cas de non-respect, et indiquer si vous avez effectué une évaluation des risques de blanchiment d'argent.

[Lien vers l'étude publiée par l'Initiative StAR sur les structures juridiques utilisées pour dissimuler des avoirs volés, intitulée *The Puppet Masters: How the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do About It*]

2. Veuillez donner des exemples d'application.

Indications: Les informations spécifiques demandées sont notamment les suivantes:

- Formation effectuée (y compris à des fins de surveillance des opérations et de détection d'opérations suspectes);
- Examens du respect des dispositions (portée et fréquence);
- Sanctions imposées en cas de non-respect (statistiques des trois dernières années);

[Si possible, veuillez fournir des statistiques pour les trois dernières années, notamment le nombre de déclarations d'opérations suspectes, les infractions sous-jacentes connexes et les résultats de l'analyse des déclarations d'opérations suspectes, ainsi que des informations quant à savoir si ces rapports ont été transmis aux autorités compétentes pour enquête/poursuite ou non.

[...]

C. Recouvrement d'avoirs (art. 53 à 57 et 59)

Article 53: Mesures pour le recouvrement direct de biens

Alinéa a)

Chaque État partie, conformément à son droit interne:

- a) Prend les mesures nécessaires pour permettre à un autre État Partie d'engager devant ses tribunaux une action civile en vue de voir reconnaître l'existence d'un droit de propriété sur des biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention;

1. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures applicables.

Indications: Les informations demandées sont notamment la législation prévoyant l'intérêt d'autres États parties à agir en justice et leur permettant d'engager une action civile devant les tribunaux de votre pays pour établir un droit de propriété sur des biens acquis par la commission d'une infraction établie conformément à la Convention.

Ressources générales sur le chapitre V

[Lien vers le manuel de l'Initiative StAR *Asset Recovery Handbook: A Guide for Practitioners*]

[Lien vers l'étude de l'Initiative StAR: *Barriers to Asset Recovery: An Analysis of the Key Barriers and Recommendations for Action*]

[Lien vers l'étude de l'Initiative StAR: *Towards a Global Architecture for Asset Recovery*]

[Lien vers l'étude de l'OCDE et de l'Initiative StAR: *Tracking Anti-Corruption and Asset Recovery Commitments: A Progress Report and Recommendations for Action*]

[Lien vers le Recueil des affaires de recouvrement d'avoirs (à venir)]

[Lien vers l'étude sur le règlement (à venir)]

Ressources spécifiques sur l'article 53

[Lien vers l'étude de l'OCDE et de l'Initiative StAR: *Identification and Quantification of the Proceeds of Bribery: A Joint OECD-StAR Analysis*]

2. Veuillez donner des exemples d'application, y compris des affaires judiciaires connexes et autres.

Indications: Les informations demandées sont notamment les affaires et les preuves statistiques ou autres qui démontrent clairement qu'il n'y a pas d'obstacles à ce qu'un autre État lance une procédure civile. Des exemples de cas où cela s'est produit seraient particulièrement utiles. Si possible, veuillez inclure des statistiques des trois dernières années.

[...]

Assistance technique

Dans les différents domaines thématiques, à la fin de chaque article, figurera la série de questions suivante relatives à l'assistance technique:

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

Indications: Les mesures nécessaires pourraient être l'adoption d'une loi et d'un calendrier connexe. Les difficultés connexes pourraient concerner la coordination interinstitutions, les particularités du système juridique, les priorités concurrentes, les moyens (technologiques, institutionnels, ou autres) limités, les ressources (humaines, financières et autres) limitées pour la mise en œuvre, l'absence de cadre politique, et les connaissances et les compétences limitées. Dans la mesure du possible, veuillez être précis en décrivant les problèmes.

2. Avez-vous besoin d'assistance technique pour appliquer cet article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires, par exemple:

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Indications: Les formes d'assistance législative devraient porter sur les réponses fournies dans le cadre du présent article, ainsi que les difficultés rencontrées pour appliquer cet article. Les formes spécifiques d'assistance législative pourraient inclure, par exemple, des dispositions et des conventions types, la rédaction juridique et/ou un soutien consultatif.

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Indications: Le renforcement des institutions devrait porter sur les réponses dans le cadre du présent article, ainsi que les difficultés rencontrées pour appliquer cet article. Les formes spécifiques d'assistance législative dans le domaine du renforcement des institutions pourraient inclure, par exemple, un résumé des bonnes pratiques et des leçons apprises, des dispositions et des conventions types, l'assistance sur place d'un expert compétent et/ou le mentorat, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour l'application.

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Indications: L'élaboration de politiques devrait porter sur les réponses dans le cadre du présent article, ainsi que les difficultés rencontrées pour appliquer cet article. Les formes spécifiques d'assistance dans le domaine de l'élaboration de politiques pourraient inclure, par exemple, un résumé des bonnes pratiques et des leçons apprises, des dispositions et des conventions types, la sensibilisation des organes de décision, l'assistance sur place d'un expert compétent et/ou le mentorat.

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Indications: Le renforcement des capacités devrait porter sur les réponses dans le cadre du présent article, ainsi que les difficultés rencontrées pour appliquer cet article. Les formes spécifiques d'assistance dans le domaine du renforcement des capacités pourraient inclure, par exemple, l'assistance sur place d'un expert compétent et/ou le mentorat, le renforcement des capacités opérationnelles et/ou institutionnelles des autorités concernées par la formation et la formation en ligne, l'élaboration d'un plan d'action pour l'application.

Autres: veuillez préciser**Une assistance technique est-elle déjà fournie?**

Indications: Si vous recevez ou avez reçu une telle assistance, veuillez donner des précisions, notamment sur le prestataire d'assistance, décrire les principaux objectifs, la durée, le budget, les résultats et l'impact. Veuillez donner des informations sur l'assistance technique fournie de la manière la plus générale pour englober également les projets n'entrant pas directement dans la catégorie anti-corruption, mais qui portent sur certains aspects intéressant l'application de la Convention contre la corruption. Veuillez indiquer également si la prolongation et/ou l'extension d'une telle assistance aiderait votre pays à adopter les mesures décrites dans l'article examiné.
